

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1907/2006/CE (REACH)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit
Nom commercial

Garniture d'étanchéité dynamique G 700

1.2 Identification du distributeur

Nom
adresse

PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE
4, chemin du Fourneau – B.P. 11
21310 BEZOUOTTE – France
Tel : (33)3 80 10 08 08
Fax : (33)3 80 36 56 87
www.pbi-company.com – info@pbi.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Il n'y a pas de risque lié à l'utilisation normale du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer un dessèchement et une irritation.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition : Cette garniture est produite à base de fibres de carbone et d'une imprégnation de graphite.

Fibre :	Carbone
Imprégnation :	Graphite
Lubrifiant :	Huile silicone, huile minérale

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : sortir le sujet à l'air frais. Si nécessaire, consulter un médecin.

Contact avec la peau : laver avec du savon doux.

Contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : eau, mousse, CO₂, ou poudre. Ne pas utiliser l'eau sur un feu causé par un court-circuit électrique.

Risques d'incendie et d'explosion : une accumulation de poussières et d'envols de fibres en quantité suffisante peut présenter un risque d'incendie et d'explosion.

En cas d'incendie, il peut y avoir formation de monoxyde et de dioxyde de carbone

En cas de lutte contre l'incendie dans un espace confiné, utiliser des appareils de protection respiratoire autonomes.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

Pas de mesure spéciale.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : température < 50 °C et humidité relative < 85 %.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de prévention et valeurs limites d'exposition

Les réglementations concernant la prévention et les valeurs limites d'exposition varient selon les pays. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Pendant l'utilisation et en cas de formation de poussières, veiller à une bonne ventilation du poste de travail et à une aspiration satisfaisante.

Equipements de protection individuelle

En cas d'incendie, masque à ventilation assistée.

Information et formation des opérateurs

Les opérateurs doivent être informés sur:

- les tâches impliquant le produit
- les règles internes concernant le tabagisme
- les règles concernant la prise de nourriture et de boissons sur les lieux de travail
- les tâches nécessitant une protection respiratoire et des vêtements de protection.

Ils doivent être formés:

- aux bonnes pratiques de travail générant peu de poussières
- à la bonne utilisation des équipements de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Etat physique : Solide

9.2 Couleur : noir.

9.3 Odeur : sans.

9.4 Masse volumique : 1,6

9.5 Solubilité : le finish peut être éliminé avec des médias aqueux ou des solvants organiques.

9.6 Conductibilité électrique : les fibres de carbone, et les poussières de fibres sont conductrices de l'électricité et peuvent engendrer des court-circuits dans les installations électriques. Utiliser des équipements conformes à IP54.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité du produit :

Le produit est stable à température ambiante.

Conditions à éviter :

Température > 650°C. Réaction possible avec des agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les particules de fibres peuvent causer des dermatites.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

En l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement s'il est manipulé et utilisé normalement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

En accord avec la législation en vigueur.

14. TRANSPORT

Pas de recommandations spéciales : matériau non dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Pas de réglementation spécifique; aucune étiquette spécifique requise.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.